



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



7^{ème} Réunion des Correspondants
du Centre régional méditerranéen
pour l'intervention d'urgence contre
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.26/4
24 février 2005

Français
Original: anglais

Malte, 25-28 avril 2005

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU REMPEC
DEPUIS LA 6^{EME} REUNION DES CORRESPONDANTS**

Note du REMPEC

I INTRODUCTION

1. Depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC, qui s'est tenue à Malte du 12 au 15 février 2003, le Centre a réalisé les activités arrêtées par les 12^{ème} et 13^{ème} Réunions ordinaires des Parties contractantes. En plus de la poursuite de la conduite des activités liées à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle, le REMPEC a accordé, pendant la période en question, une attention particulière à l'élaboration de toute une gamme d'initiatives nouvelles visant à améliorer le niveau de coopération dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.

2. Le présent rapport se base sur les informations que le Centre transmettait régulièrement à ses Correspondants nationaux, conformément à la décision de la 4^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC en novembre 1998 (REMPEC/WG.16/4 paragraphe 102) et qui se décline comme suit:

- a) circulaire 17/2003 du 12 septembre 2003 concernant les activités réalisées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2003;
- b) circulaire 07/2004 du 4 mai 2004 concernant les activités réalisées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2003 ainsi qu'un rapport d'étape couvrant la période de novembre 2003 à avril 2004;
- c) circulaire 13/2004 du 11 août 2004 concernant les activités réalisées durant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2004.

3. Faisant un tour d'horizon de **toutes les activités** achevées ou réalisées par le REMPEC depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants, **et leurs résultats**, le présent document résume les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et qui ont été confiées au REMPEC par les 12^{ème} et 13^{ème} Réunions ordinaires des Parties contractantes ainsi que d'autres activités que le Centre a eu à mener et qui ont été financées par d'autres sources extérieures.

4. Pendant la période en question, le REMPEC a mis en œuvre plusieurs projets et programmes financés par des sources extérieures en réponse aux besoins des États côtiers de la Méditerranée tel qu'indiqué dans le document de projet du Centre. Il s'agit de deux projets à moyen terme financés par la Commission européenne : le Projet MEDA MED/B7/4100/97/0415/8 concernant les installations de

réception portuaires et le Projet LIFE Pays tiers TCY99/INT/017/SYR pour la mise au point d'un système national général de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle en République arabe de Syrie (LIFE Syrie), en plus de nombreuses autres activités financées par la Division de coopération technique de l'OMI par le biais de son Programme de coopération technique (ITCP). Il s'agit, à ce titre, du projet d'élaboration d'un Plan d'urgence sous-régional pour les pays du sud-ouest méditerranéen (Algérie, Maroc et Tunisie), formation supplémentaire pour le personnel de lutte de ces trois pays et l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence pour le port de Nador (Maroc). En 2003, la Division de coopération technique de l'OMI avait également financé des activités concernant les installations de réception portuaires dans les pays de l'Adriatique et la Jamahiriya arabe libyenne qui ne bénéficiaient pas du projet MEDA, ainsi qu'une activité correspondante au port d'Aqaba (Jordanie), ce qui a permis d'étendre les résultats de ce projet hors du bassin méditerranéen.

5. Grâce aux ressources financières provenant du budget propre MTF du Centre, du fonds MEDA/CE et de ceux fournis par l'OMI à travers l'ITCP, le REMPEC a pu faire bénéficier pratiquement tous les États méditerranéens des activités liées aux installations de réception portuaires.

6. Les résultats concrets de ces projets financés par des sources extérieures ont contribué aux objectifs généraux d'une plus grande promotion de la coopération régionale en matière de prévention de la pollution par les navires (projets MEDA et ITCP) et à élever le niveau de préparation à la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région (projets LIFE et ITCP). En outre, ces résultats concrets ont permis de satisfaire les besoins identifiés des Parties contractantes qui, autrement, n'auraient pu être pris en charge par le projet. La reproductibilité des résultats des projets financés par des sources extérieures dans les pays de la région qui ne sont pas directement associés à ces projets revêt une importance particulière.

7. L'accent a été également mis sur le fait que l'exécution d'un trop grand nombre des activités citées ici n'aurait pu se faire sans des apports financiers supplémentaires des Parties contractantes en vue de compléter les frais du personnel permanent dont les salaires sont couverts par le budget MTF. Ces contributions sont abordées avec plus de détail dans la partie du Rapport consacrée au Personnel.

8. Les principaux résultats sont présentés sous des rubriques représentant les cinq groupes d'activités du REMPEC. Les intitulés des principales composantes du plan de travail du Centre, comme annoncé dans les documents de projets du Centre portant les cotes ME/XM/6030-00-11 / Rev 5 (pour 2003) et ME/XM/6030-04-03 / Rev 1 (pour 2004 et 2005), sont également indiqués à titre de référence (texte ombré dans les fenêtres).

II DIFFUSION DE L'INFORMATION

Développement du système et de la technologie de l'information (ex. : site Internet, Système régional d'information, MIDSIS-TROCS, base de données documentaires, publications, banques de données), livraison de l'information, activités éducatives.

9. Durant la période visée, le REMPEC a poursuivi ses activités dans le domaine, essayant d'introduire autant que faire se peut des outils informatiques et de communication qui permettent la diffusion des résultats des projets du REMPEC dans toute la région méditerranéenne et au-delà. Cette approche vise à faciliter l'accès à toutes les informations utiles concernant les activités du Centre et leurs résultats ainsi qu'à d'autres informations relatives à la prévention de la pollution par les navires et à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée. L'accès à ces informations est ouvert non seulement aux autorités nationales compétentes mais aussi à toutes les parties intéressées relevant de la société civile, des opérateurs économiques, des organisations intergouvernementales et des associations professionnelles.

10. La version anglaise du **site Internet** du Centre a été revue de fond en comble à la fin de 2003 et la version française a été mise en ligne dès le début de l'année en cours ; à cette occasion, des modifications ont été apportées à la version anglaise. Le site Internet propose aux Parties

contractantes et à d'autres utilisateurs les données techniques, opérationnelles, juridiques et institutionnelles les plus récentes susceptibles d'être utilisées dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires et de la préparation à la lutte et les opérations d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Le nouveau format et les fonctionnalités du site donnent une plus grande visibilité au REMPEC dans la région et hors d'elle et offrent au visiteur des informations riches sur les activités du Centre et les résultats atteints.

11. La nouvelle version du site Internet du REMPEC propose, désormais, des « **pages pays** » contenant des informations qui, dans le passé, figuraient dans les **Sections 1 et 2** de la **Partie B** du **Système régional d'information**. Les Correspondants nationaux peuvent mettre à jour ces informations régulièrement ou dès que des changements interviennent. En outre, le REMPEC a poursuivi la révision d'autres parties du Système régional d'information et les Sections actualisées, ci-dessous, ont été mise à la disposition des autorités nationales compétentes depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants:

12. Partie A (Documents de base, Recommandations, Principes et Lignes directrices pour la préparation à la lutte, la lutte et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle ainsi que la Prévention de la pollution par les navires): les versions anglaise et française du document ont été entièrement révisées en janvier 2004.

13. Partie C, Section 2 (Liste des alertes et des accidents causant ou pouvant causer un incident de pollution de la Méditerranée par des hydrocarbures), une version provisoire en anglais de ce document a été préparée et postée sur le site Internet du REMPEC en mars 2003. La version complète et actualisée de ce document a été finalisée en décembre 2004. Les **banques de données** actuelles sur les alertes et les incidents de pollution en Méditerranée, impliquant des hydrocarbures ou d'autres substances nocives et potentiellement dangereuses, a été consolidée et mise à jour. Les données figurant dans ces deux banques de données ont été, notamment, transférées vers un **Système d'information géographique (GIS)** plus simple, offrant du coup de nouvelles possibilités de présentation et d'analyse des données déposées dans ces deux bases de données.

14. Partie C, Section 3 – MIDSIS-TROCS (Système d'information méditerranéen intégré d'aide à la décision) : basé sur l'ancienne banque de données TROCS, il a été affiné et mis à jour en 2003-2004. Suite à un accord entre le REMPEC et la Commission de Helsinki, les informations figurant dans le Manuel HELCOM sur la pollution chimique ont été intégrées, en 2004, aux informations, données et arbres de décision qui existaient dans la version originale de MIDSIS-TROCS.

15. La saisie des données dans la banque de données du Centre de documentation du REMPEC a été achevée en 2004 et la banque de données a été mise à jour régulièrement pendant toute la période concernée.

16. En 2003, le Centre avait publié une brochure bilingue (anglais – français) contenant les textes du Protocole « Prévention et situation critique » de 2002, l'Acte final de la Conférence des Plénipotentiaires qui l'avait adopté, ainsi que les Objectifs et fonctions du REMPEC. La publication a été distribuée aux Correspondants de toutes les Parties contractantes et à d'autres partenaires du Centre.

17. Enfin, le REMPEC a distribué à ses Correspondants nationaux plusieurs documents produits par d'autres organisations ou institutions et qui sont considérés utiles aux autorités nationales compétentes des États côtiers de la Méditerranée. Ces documents ont été diffusés dans le but d'aider les autorités nationales à mettre à niveau leurs dispositifs nationaux de préparation à la lutte et de lutte et à améliorer les mesures de prévention de la pollution par les navires.

III RENFORCEMENT DES CAPACITÉS Y COMPRIS LA FORMATION

Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation nationaux et régionaux sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution du milieu marin due à des activités maritimes.

Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation nationaux et régionaux sur la prévention de la pollution du milieu marin due à des activités maritimes.

Préparation d'un programme global de formation à la prévention de la pollution du milieu marin due à des activités maritimes.

18. Au chapitre du renforcement des capacités, le REMPEC a axé ses efforts sur l'organisation d'activités de formation régionales, sous-régionales et nationales dans le but de hisser le niveau de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle, d'une part et, l'organisation de séminaires et ateliers de travail sur les questions de prévention et de lutte contre la pollution due aux navires, d'autre part.

19. A l'instar de la précédente période de compte rendu, les résultats de ces activités, y compris les stages, exercices, séminaires et ateliers de formation, étaient remarquables. Plus de 520 participants des Parties contractantes ont pris part – activement – aux stages et autres événements organisés par le REMPEC : un chiffre supérieur à celui de 2000-2002 où quelques 509 participants ont été recensés. Outre le renforcement des capacités des administrations nationales des Parties contractantes, ce volet apporte une importante contribution à la planification d'actions futures en matière de prévention, de préparation à la lutte de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les navires et, indirectement, à la préparation de la Stratégie régionale.

Stages de formation

20. Depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants, 241 stagiaires venant de tous les Etats côtiers de la Méditerranée ont participé aux différents stages de formation organisés par le REMPEC: 37 stagiaires ont participé au stage régional de formation MEDIPOL 2003, 48 participants ont bénéficié de deux stages de formation à l'échelle sous-régionale et 156 participants ont pris part à 7 stages nationaux. Durant cette période, le Centre avait organisé les formations suivantes:

A l'échelle régionale

21. MEDIPOL 2003 a combiné la participation à l'Atelier de travail européen sur l'imagerie satellitaire et les rejets illégaux d'hydrocarbures en Europe et en Méditerranée (Toulon, France, 1-4 octobre 2003) avec plusieurs autres activités de terrain organisées à Rognac, près de Marseille, pendant la même période (37 participants).

A l'échelle sous-régionale

22. Un séminaire sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents majeurs de pollution du milieu marin conçu pour les responsables dirigeants et les administrateurs gouvernementaux d'Algérie, du Maroc et de Tunisie a été organisé le 1^{er} et le 2 juillet 2003 à Casablanca (Maroc) pour 27 participants. Cette activité a été financée par le **projet PG 616 de la DCT/OMI**.

23. Un stage de formation sur l'Annexe I de MARPOL 73/78 pour les inspecteurs de navires de Chypre et Israël a été organisé du 2 au 4 juillet 2003 à Larnaka (Chypre) pour 21 participants.

A l'échelle nationale

24. Pendant le second semestre de 2003, le REMPEC avait organisé en Syrie quatre (4) stages nationaux de formation qui ont été financés par le projet **LIFE TCY99/INT/017/SYR** de la CE. Il s'agit de:

- Stage national de formation sur les techniques de lutte contre les déversements pour le personnel chargé de l'intervention, Banias, Syrie 21- 24 juillet 2003 (30 participants);
- Stage national de formation sur la cartographie de vulnérabilité des zones côtières, Damas, Syrie 17-18 août 2003 (15 participants);
- Stage national de formation sur la gestion des situations d'urgence, Lattaquié, Syrie 16-19 novembre 2003 (19 participants), et

- Stage national de formation sur le modèle MEDSLIK de prévision du comportement des déversements d'hydrocarbures, Damas, Syrie 18-19 novembre 2003 (4 participants).

25. Séminaire national sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle pour les hauts fonctionnaires et décideurs de l'État. Cette activité a été organisée à Dürres, Albanie, du 24 au 26 novembre 2003 (27 participants).

26. Stage national de formation sur l'utilisation d'une méthodologie simplifiée pour l'évaluation des risques et l'intervention d'urgence en cas d'accidents impliquant des SNPD dans les zones portuaires de Mersin et Iskenderun. Cette activité a eu lieu à Mersin (Turquie) du 7 au 10 juin 2004 (39 participants).

27. Stage national de formation sur l'Annexe I de la Convention MARPOL 73/78 destinée aux inspecteurs de navires et qui a été organisé du 28 septembre au 1^{er} octobre 2004 à Istanbul (Turquie) pour 22 participants.

Exercices

28. Depuis février 2003, le REMPEC a organisé trois exercices de communication et d'alerte afin de tester le dispositif de préparation à la lutte et de lutte. Deux exercices de communication (Tests complexes), préparés dans le cadre du Programme « *Responsible Care* » de l'Industrie chimique européenne ICE, ont eu lieu en mai 2003 et mai 2004 respectivement. Le premier exercice a été organisé conjointement avec la Fédération italienne de l'industrie chimique (FEDERCHIMICA) et le second avec le Centre ICE, Unité de la protection civile, Madrid (Espagne).

29. Un exercice régional d'alerte MEDIPOLEX 2004 a été organisé en collaboration avec les autorités nationales compétentes de Chypre, qui a assuré le rôle de pays pilote, en décembre 2004. Toutes les Parties contractantes ont participé à cet exercice et plus de la moitié de celles-ci y ont pris part activement avec deux services météorologiques nationaux que l'OMM avait désignés comme Coordinateurs de zone météorologique.

30. Dans le cadre du Projet LIFE Pays tiers **LIFE TCY99/INT/017/SYR**, financé par la CE, le REMPEC a organisé à Baniyas (Syrie), une simulation à grande échelle de lutte contre un déversement simulé d'hydrocarbures baptisé SYREX 2003. Plus de 60 éléments provenant de différents services et administrations et plus de 50 agents de lutte opérationnels ont participé à cet exercice qui s'est tenu du 30 novembre au 3 décembre 2003, auquel ont pris part les autorités nationales et les opérateurs du secteurs associés au dispositif national de préparation à la lutte et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

31. Dans le but de renforcer la coopération entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie dans le cadre du Plan d'urgence de la sous-région de la Méditerranée du sud-ouest, qui est actuellement en voie de finalisation, le REMPEC a financé la participation de deux représentants tunisiens à l'exercice SIMULEX 2004 que les autorités marocaines ont organisé en juin 2004.

32. Ces deux dernières années, le REMPEC a pris part à de nombreux exercices de communication et d'alerte organisés par les autorités nationales compétentes des États côtiers de la Méditerranée (France 2003, Israël 2003, Algérie 2004, Maroc 2004, Israël 2004). Cependant, en raison des fonds limités, le Centre a dû décliner des invitations à participer à diverses autres simulations d'intervention contre des déversements que des États côtiers ont organisé durant la même période (Egypte 2003, Espagne 2003, Maroc 2004, Italie/RAMOGÉ 2004).

Ateliers de travail et séminaires

33. Un **Atelier régional sur l'application de l'Annexe I de MARPOL 73/78** a été organisé à Malte du 11 au 13 décembre 2003. Quelques 37 représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont participé à cet atelier organisé par le REMPEC avec les fonds destinés à l'organisation d'une Conférence régionale sur la mise en œuvre en Méditerranée de la Convention MARPOL 73/78 et du Protocole Prévention et situation critique de 2002. Cette conférence, qui devait être organisée par les autorités grecques avec le soutien du REMPEC, a dû être annulée en raison de certaines difficultés auxquelles les autorités helléniques étaient confrontées. Les conclusions de l'Atelier de travail ont permis d'apporter des contributions appréciables pour la planification des

activités futures du REMPEC dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires ainsi que pour la Stratégie régionale.

34. Un **Atelier régional sur la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle en Méditerranée** a été organisé par le REMPEC, du 3 au 5 novembre 2004 à Ancône (Italie), avec le soutien financier et logistique des autorités locales et régionales italiennes. Cet atelier poursuivait les objectifs suivants: sensibiliser davantage les pays de la Méditerranée au problème de la pollution opérationnelle provenant des navires; les informer sur les activités en cours dans d'autres mers régionales et dans l'UE ; fournir des éléments pour la finalisation de la proposition de projet CLEANMED du REMPEC ; et commencer à appliquer les recommandations spécifiques des Parties contractantes ainsi que les dispositions pertinentes du Protocole « Prévention et situation critique » de 2002 et de la Déclaration de Catane.

35. Plus de 90 participants, de toutes les Parties contractantes, ont pris part à cet Atelier et ont participé activement aux débats et délibérations de ses trois Groupes de travail. Les propositions des Groupes de travail ont apporté des contributions utiles pour la finalisation et l'amélioration du projet CLEANMED sur les poursuites judiciaires contre les navires auteurs de rejets illicites en Méditerranée.

36. Deux activités, organisées en marge de l'Atelier par les autorités locales et régionales italiennes qui ont apporté leur soutien financier et logistique, étaient consacrées aux questions liées au développement durable de la région de l'Adriatique et de la Méditerranée au sens large.

37. Un **Séminaire régional sur les installations de réception portuaires pour la collecte des ordures ménagères, eaux de cale et résidus d'hydrocarbures en Méditerranée** a été organisé à Malte du 24 au 26 novembre 2004. Ce Séminaire constituait la dernière activité du projet sur les installations de réception portuaires financé par MEDA/CE, et que le REMPEC a mené ces trois dernières années en plus de deux projets complémentaires financés respectivement par le REMPEC (sur son budget MTF) et par la Division de la coopération technique de l'OMI. Au total, 45 participants de 18 États côtiers de la Méditerranée, ainsi que la Jordanie, ont participé à ce Séminaire. Après avoir débattu le thème des installations de réception portuaires, le Séminaire a appuyé les résultats du Projet MEDA et ceux des projets du REMPEC exposant les actions futures en vue de leur application aux niveaux national, bilatéral, multilatéral et régional.

Autres activités de renforcement des capacités et de formation en rapport

38. En plus de la délivrance des conférences et de la sélection des conférenciers pour les activités décrites plus haut, le directeur et le personnel professionnel du Centre ont également assuré des conférences et/ou exposés dans plusieurs des stages, séminaires et ateliers organisés par d'autres organisations et institutions nationales et internationales.

39. Poursuivant la tradition instaurée pendant la décennie précédente, le REMPEC a continué à tenir des séances de formation aux étudiants en post-graduation de l'Université maritime mondiale (UMM) de Malmö, Suède (Malte, 24 février 2004 et 22 février 2005) ainsi qu'aux étudiants en post-graduation de l'Institut international de droit maritime de l'OMI (IMLI) (Malte, 25 mars 2003, 13 avril 2004 et 05 avril 2005).

40. Au printemps 2003, le REMPEC avait préparé la première mouture du programme de formation sur l'Annexe I de MARPOL 73/78, première étape dans la préparation d'un programme de formation complet sur la prévention de la pollution du milieu marin due à des activités maritimes. Le stage de formation sous-régional, cité au paragraphe 23 ci-dessus, a été organisé sur la base de ce nouveau programme même si les moyens financiers limités ont contraint à réduire la durée du cours. Lors de l'évaluation du stage, les participants ont souligné la nécessité d'organiser des cours de plus longue durée. Ceci étant, le retour d'écho était positif et les suggestions formulées par les stagiaires ont aidé le REMPEC à mieux programmer les activités de formation les plus demandées. Le REMPEC a ensuite finalisé le programme et, tenant compte des recommandations émanant du stage de Chypre, le Centre a prorogé la durée du cours d'une journée. Le programme a été mis en œuvre au séminaire cité au paragraphe 27 ci-dessus.

41. Dans le cadre du projet LIFE Pays tiers **LIFE TCY99/INT/017/SYR**, qui a été financé par la CE, le REMPEC a préparé en décembre 2003 un programme global de formation à inclure dans le

Plan national d'intervention d'urgence de la Syrie. Ce programme peut être adapté aux conditions d'autres États côtiers qui ont des besoins similaires.

42. En outre, de nombreux autres résultats de divers Projets LIFE Pays tiers, réalisés par le REMPEC (Chypre, Égypte, Israël, Turquie, Syrie), ont également contribué de manière significative au renforcement des capacités nationales et sous-régionales, non seulement aux pays qui ont bénéficié directement de ces projets mais à d'autres régions de la Méditerranée ayant des besoins analogues également.

43. Suite à un accord conclu au printemps 2004 avec l'Académie arabe des sciences, de technologie et du transport maritime (AASTMT), des activités préparatoires ont été lancées en vue de l'organisation, vers la fin 2004 à Alexandrie (Égypte), d'un séminaire sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle. Ce stage destiné à des stagiaires des pays arabophones de la Méditerranée a été financé par le **projet PG 213 de la DCT/OMI**. Or, comme le REMPEC avait déjà prévu deux activités importantes pour la fin 2004, le stage prévu a été reporté au premier semestre de l'année 2005.

44. En décembre 2004, le REMPEC a commencé à négocier l'organisation d'un séminaire régional MEDEXPOL 2005 portant sur un exercice national de simulation complexe de déversement d'hydrocarbures, qui a été programmé par les autorités nationales croates pour la première moitié de l'année 2005. En plus de l'invitation adressée à tous les États côtiers de la Méditerranée, il a été prévu d'inviter au MEDEXPOL 2005 un groupe de participants venant des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan, grâce à l'aide financière volontaire du Gouvernement de Monaco.

IV ASSISTANCE A L'ÉLABORATION DE DISPOSITIFS NATIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX DE PRÉPARATION À LA LUTTE ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR LES NAVIRES

Assistance aux États côtiers méditerranéens à l'élaboration de nouveaux dispositifs nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte.

Assistance aux États côtiers méditerranéens à l'élaboration, l'entretien et le perfectionnement des dispositifs nationaux et sous-régionaux existants de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine par les navires.

Assistance aux pays individuels à l'élaboration de dispositifs et plans d'intervention d'urgence dans les ports (y compris, notamment, les accidents impliquant des SNPD).

Etablissement de cartes opérationnelles de sensibilité en Méditerranée (y compris celles relevant des activités CAMP).

45. Au chapitre du renforcement des capacités, le REMPEC s'est attaché à aider les autorités compétentes des Parties contractantes à élaborer leurs dispositifs nationaux de préparation à la lutte et de lutte et à préparer et adopter les plans d'urgence et accords sous-régionaux pour leur mise en œuvre.

46. Les Parties contractantes qui ont bénéficié de l'aide du Centre en matière de formulation de plans d'urgence depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants étaient l'Albanie, l'Algérie, le Maroc, la Slovénie et la Syrie **au niveau national** et l'Algérie, la Croatie, l'Italie, le Maroc, la Slovénie et la Tunisie **au niveau sous-régional**. Les principales activités que le REMPEC a eu à mener dans le domaine de l'assistance à l'élaboration de dispositifs nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte sont décrites ci-dessous.

Albanie

47. Conformément à la suggestion des services compétents de la CE, en 2003 le REMPEC a divisé en plusieurs petits volets une proposition de projet complexe visant à mettre au point les capacités nationales de la République albanaise en matière de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution du milieu marin due aux activités maritimes. Ce grand projet a été, initialement, présenté au mécanisme LIFE Pays tiers de la CE en vue de son financement l'année

précédente. Au moment de la tenue du Séminaire national à Dürres, en novembre 2003 (cf. paragraphe 25), le REMPEC avait discuté avec les autorités nationales compétentes et arrêté la nouvelle approche.

Algérie

48. Suite à une demande émanant du Correspondant national algérien, le REMPEC a préparé et organisé une mission pour un consultant externe visant à faire un audit du dispositif algérien TELBAHR de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle. Cette mission a eu lieu en décembre 2004 et le consultant a également participé au séminaire national que les autorités algériennes avaient organisé à la même période. Le rapport du consultant, accompagné de recommandations détaillées pour la finalisation et l'amélioration du dispositif national, a été remis au Correspondant national algérien au début de l'année 2005.

Maroc

49. En juin 2003, le REMPEC avait présenté aux autorités nationales compétentes du Maroc le plan d'urgence pour le port de Nador, qui a été conçu en 2002/2003 par un consultant du REMPEC. La préparation du plan a été financée par la Division de la coopération technique de l'OMI, dans le cadre du **projet PG 616**, et a bénéficié également de ressources provenant du projet REMPEC.

Slovénie

50. Les autorités slovènes ont remis au REMPEC une version actualisée de leur PNU à la réalisation duquel le REMPEC avait participé en établissant, en 2003, les cartes de sensibilité. Cette activité a été envisagée dans le cadre du CAMP pour la Slovénie et a été achevée à la fin de l'année 2003.

Syrie

51. Le projet LIFE Pays tiers de la CE (**LIFE TCY99/INT/017/SYR**), destiné à la formulation du dispositif national syrien de préparation à la lutte et de lutte a été achevé en décembre 2003. Bien qu'il ait bénéficié d'un financement extérieur, le projet a bénéficié également de ressources importantes provenant du fonds MTF du REMPEC. Depuis la dernière Réunion des Correspondants, le projet de PNU syrien a été révisé et les plans d'urgence locaux et zonaux ont été rédigés et traduits vers l'arabe en 2003 avant d'être revus de nouveau et sont sur le point d'être approuvés. Le modèle MEDSLIK de prévision du comportement des déversements d'hydrocarbures a été adapté à la Syrie avant d'être transmis aux autorités syriennes en 2003. Des cartes de sensibilité écologique des côtes syriennes et des eaux voisines ont été également dressées et produites en 2003. Elles sont en cours de mise à jour actuellement. Les autorités syriennes ont reçu des ordinateurs pour pouvoir utiliser ces outils d'aide à la prise de décision. En fin, un Centre national de lutte contre la pollution marine a été installé à Baniyas en 2004 et, la même année a vu le début de l'acquisition de stocks de matériel d'intervention contre les déversements. Les activités et exercice de formation cités aux paragraphes 24 et 30 sont venus compléter le dispositif national syrien de préparation à la lutte et de lutte.

Accord opérationnel sous-régional pour le sud-ouest méditerranéen

52. La préparation du système sous-régional de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle dans le sud-ouest méditerranéen (Algérie, Maroc et Tunisie) a été également finalisé. Il ne manquait, à la date de la rédaction du rapport, que la signature de l'accord trilatéral pour ouvrir la voie à sa mise en œuvre. Le soutien financier pour cette activité complexe a été assuré principalement par la Division de la coopération technique de l'OMI et par l'engagement de ressources propres du REMPEC. Le Plan d'urgence sous-régional du sud-ouest méditerranéen (Algérie, Maroc et Tunisie) et le texte de l'Accord trilatéral pour sa mise en œuvre ont été étudiés par les autorités nationales, débattu et convenus à la Réunion des autorités nationales compétentes qui s'est tenue à Casablanca (Maroc) les 3 et 4 juillet 2003. Après examen de la version française des textes du Plan et de l'Accord, le REMPEC a fourni en septembre 2003 la traduction arabe de ces textes aux trois parties concernées. L'Algérie a accepté d'agir en qualité de dépositaire de l'Accord et de coordonner la révision des versions arabes. Ces textes ont été consolidés au début de l'année 2004 avant d'être distribués aux trois parties pour une dernière vérification. Au cours de l'année 2004, le REMPEC avait tenu plusieurs réunions *ad hoc* avec les représentants de ces trois pays et, après

avoir reçu leurs commentaires et observations, le Centre a produit – au début de l'année 2005 – une proposition de modification finale du texte devant refléter les derniers aménagements suggérés. Si un accord est atteint sur ces modifications, à la date de la présente réunion, la signature de l'accord trilatéral devrait intervenir avant l'été 2005.

Accord opérationnel sous-régional pour l'Adriatique

53. L'élaboration du Plan d'urgence sous-régional pour la mer Adriatique (Croatie, Italie et Slovénie) et de l'accord de mise en œuvre a été pratiquement achevée en 2004, une seule question demeurant pendante à cette date. Cette activité a été financée entièrement grâce à des fonds appartenant au projet du REMPEC. L'élaboration du dispositif sous-régional de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone du nord-Adriatique a commencé immédiatement après la 6^{ème} Réunion des Correspondants, d'abord par une réunion des autorités nationales compétentes de Croatie, d'Italie et de Slovénie, qui s'est tenue au siège du REMPEC les 27 et 28 février 2003 (REMPEC/CIS/WG.1/3). Les trois délégations avaient convenu de la portée, les contenus et le calendrier d'élaboration de ce Plan. La première mouture du Plan a été présentée aux représentants des trois pays lors de la réunion de l'Initiative Adriatique–mer ionienne (AII) qui s'est tenue à Portoroz (Slovénie) en octobre 2003. A cette occasion, il a été convenu d'y inclure des dispositions traitant de la prévention des accidents de pollution marine. A la fin de 2003, le consultant avait rédigé, et le REMPEC avait révisé, la seconde version du plan d'urgence sous-régional et du projet d'accord trilatéral définissant son application. Une fois révisés par le REMPEC, les documents ont été distribués aux trois pays concernés en février 2004. Lors de la Réunion AII (Portoroz, 29-30 March 2003) (REMPEC/CIS/WG.2/1), les trois délégations nationales avaient procédé à la révision des textes et les a adoptés, à l'exception d'une définition de la zone de responsabilité. Conformément à la demande que la Réunion de Portoroz lui avait faite, le REMPEC a préparé en avril 2004, avec l'aide du Consultant, et remis aux trois parties les versions finales consolidées des deux textes. Quant à la question en suspens (zone de responsabilité), il est attendu qu'un accord sera atteint juste après la présente réunion, ouvrant ainsi la voie à la signature de l'Accord en 2005.

54. En 2004, les représentants de Serbie-Monténégro aux réunions de l'Initiative Adriatique – mer ionienne, et l'Albanie, ont fait part au REMPEC de leur souhait d'être associés au système sous-régional. Suite à une proposition formulée par le REMPEC, il a été convenu que dès que ces deux pays auront mis au point leurs dispositifs nationaux de préparation à la lutte et de lutte, il sera envisagé de préparer un système sous-régional similaire pour la partie méridionale de l'Adriatique avec la participation éventuelle de l'Albanie, la Croatie, la Grèce, l'Italie et la Serbie-Monténégro.

Relevés cartographiques de sensibilité en Méditerranée

55. Suite à une initiative du Gouvernement de Monaco, dans le cadre de l'Accord RAMOGE, concernant l'utilisation de cartes électroniques de navigation dans les opérations de lutte contre les déversements, et compte tenu de l'expérience et des résultats positifs des activités de relevés cartographiques de sensibilité que le REMPEC eut à mener en Slovénie et en Syrie, le Centre a convoqué les 8 et 9 mars 2004 une réunion d'un Groupe spécial d'experts techniques sur le relevé cartographique des zones sensibles sur le plan environnemental. Cette réunion visait principalement à étudier l'utilisation des cartes de navigation électroniques (CNE) et d'autres outils cartographiques en général, pour la planification, la gestion et la maîtrise des opérations d'intervention en cas de pollution du milieu marin. L'objectif spécifique de cette activité consiste à élaborer une proposition de procédures communes d'établissement de levés cartographiques des zones côtières vulnérables pour les besoins de prévention, de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée.

56. A l'issue d'un tour d'horizon sur les derniers développements en matière d'hydrographie, de SIG, d'élaboration de cartes nautiques et notamment de la représentation cartographique des zones fragiles et vulnérables, la Réunion a formulé une proposition concernant la représentation cartographique du bassin méditerranéen. Le procès-verbal de la Réunion contenant la proposition (REMPEC/WG.22/1) a été transmis aux Correspondants nationaux du REMPEC pour examen et aval. Le REMPEC n'a reçu peu de commentaires des pays de la région mais ceux-là étaient tous affirmatifs.

Autres activités connexes

57. En 2003, le REMPEC avait préparé et soumis pour approbation à la Division de la coopération technique de l'OMI quatre propositions de financement (sous le **projet PG 2301**) d'activités liées à la fois à la prévention de la pollution par les navires et à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle. Deux activités relatives à l'assistance à l'élaboration de capacités nationales en matière de préparation à la lutte et de lutte concernaient l'organisation d'un stage sous-régional de formation pour les pays méditerranéens arabophones (cf. paragraphe 43) et l'élaboration d'un projet de plan national d'urgence pour la Jamahiriya libyenne. L'OMI avait approuvé les deux activités dont la mise en œuvre est prévue pour 2005.

V COOPERATION ET ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

Assistance aux pays en cas de situation critique et gestion de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU)

58. Pendant la période février 2003 et fin février 2005, plusieurs accidents de pollution marine ont eu lieu en Méditerranée et nécessité une intervention aux niveaux local ou national. Cependant, aucun de ces accidents n'a requis le déclenchement du système régional d'assistance mutuelle prévu en cas de situation critique. D'autre part, les autorités nationales compétentes des Etats côtiers touchés par ces accidents ont consulté le REMPEC sur les options d'intervention ou lui ont demandé conseil et informations nécessaires pour l'organisation et la conduite des opérations de lutte contre le déversement.

59. En diverses occasions, le REMPEC a transmis à ses Correspondants nationaux des informations utiles sur les événements de pollution qui touchaient, ou pouvaient toucher, plusieurs pays en même temps. Lorsque la demande lui a été faite, le Centre a également facilité l'échange d'informations entre les autorités nationales compétentes de différents pays lorsque la communication directe n'était pas possible.

60. Les exercices de communication et d'alerte, décrits aux paragraphes 28 et 29 ci-dessus, ont servi à tester et améliorer le réseau de communication qui pourrait être utilisé en cas de déclenchement des arrangements régionaux portant coopération internationale et assistance mutuelle en situation critique.

61. Aucune demande d'activation de l'Unité d'assistance méditerranéenne n'a été enregistrée depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants. Cependant, le Centre a continué à enrichir l'éventail d'expertise disponible par le biais de cette Unité. En juin 2004, le REMPEC et la Fédération italienne de l'industrie chimique (FEDERCHIMICA) ont signé un Memorandum d'entente portant sur la participation à la MAU d'experts de neuf entreprises membres de la FEDERCHIMICA. Avec l'adhésion de ces experts, la MAU est désormais en mesure de fournir des conseils techniques spécialisés en cas d'accidents impliquant un large éventail et un grand volume de substance nocives potentiellement dangereuses (SND).

62. La validité du Memorandum pour la participation de CEDRE à la MAU a été prorogée en octobre 2004 pour une période supplémentaire de deux ans.

VI ASSISTANCE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

Assistance aux États côtiers méditerranéens dans le processus de mise en œuvre des politiques et stratégies de prévention de la pollution marine, y compris des conseils techniques ciblés fournis aux Etats côtiers individuellement ainsi que sur les accords de coopération bilatérale et sous-régionale.

Elargissement des activités, liées aux installations de réception portuaires, à des pays non MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye, Serbie-Monténégro et Slovaquie).

Assistance aux pays sur des questions spécifiques concernant la protection de l'environnement marin (ex. : systèmes antisalissures, eaux de ballastage, Zones maritimes particulièrement vulnérables, lieu de refuge, remorquage d'urgence).

63. Le REMPEC met en œuvre, depuis 2002, dans les États côtiers méditerranéens participant au Partenariat euro-méditerranéen (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie), le **projet MEDA MED.B7.4100.97.0415.8** (financé par la CE) d'installations de réception portuaires pour la collecte des ordures des navires, des eaux de cale et des résidus d'hydrocarbures. Afin d'élargir la participation aux activités similaires à celles prévues dans le projet MEDA, au profit des Etats côtiers non membres du Partenariat euro-méditerranéen, le REMPEC a dégagé des fonds sur son propre budget MTF et a réussi à obtenir des fonds supplémentaires auprès de la Division de la coopération technique de l'OMI. Ceci a permis au Centre d'entreprendre le même type d'activités en Albanie, Croatie, Jamahiriya libyenne et en Slovénie. En outre, l'OMI a débouqué des fonds pour assurer la participation de la Jordanie aux activités relevant du projet MEDA (cf. paragraphe 4). La France, l'Espagne, la Grèce et l'Italie étaient les partenaires européens du projet MEDA et n'avaient pas besoin des activités prévues dans ce projet.

64. La première phase du projet comprenait le recensement des capacités de collecte et de traitement des déchets liquides et solides provenant des navires (ordures ménagères, eaux de cale, résidus d'hydrocarbures et eaux de ballastage mélangées à des hydrocarbures). Des missions d'étude ont été menées dans les 10 pays-partenaires méditerranéens jusqu'en mai 2003, et les consultants ont soumis leurs rapports finaux en octobre 2003. Des activités analogues ont été réalisées en Albanie, Croatie et Slovénie pendant le second semestre de 2003 et le rapport y relatif a été finalisé en février 2004. Une mission destinée à évaluer les besoins en installations de réception portuaires s'est rendue au port d'Aqaba (Jordanie) en novembre 2003. Le rapport final a été présenté aux autorités jordaniennes en mars 2004. En fin, le rapport relatif aux capacités et besoins de certains ports de la Jamahiriya libyenne a été finalisé et remis en août 2004.

65. La seconde phase du Projet MEDA consistait en la préparation, par les consultants, d'une étude sur les solutions optimales en matière de collecte, de traitement et d'élimination de types pertinents de déchets solides et liquides provenant des navires. L'étude a porté sur l'ensemble des dix pays partenaires MEDA et a été finalisée en avril 2004. Une étude similaire a été conduite en Albanie, en Croatie et en Slovénie en mai 2004.

66. La troisième phase du Projet MEDA était consacrée à la réalisation de plans normalisés pour a) les installations de réception, traitement, stockage et drainage des déchets mélangés à des hydrocarbures, et b) les installations de collecte, de traitement et d'élimination des ordures ménagères. Les études correspondantes ont été finalisées et remises aux autorités nationales de tous les États côtiers méditerranéens en octobre 2004.

67. La dernière activité du Projet MEDA s'est déclinée sous la forme d'un Séminaire régional sur les installations de réception portuaires pour la collecte des ordures ménagères, des eaux de cale et des résidus d'hydrocarbures provenant des navires en Méditerranée. Ce Séminaire s'est tenu à Malte du 24 au 26 novembre 2004. Les fonds du Projet MEDA ont été utilisés pour couvrir les frais de participation des pays partenaires méditerranéens. Pour sa part, le REMPEC a pris en charge – par le biais de son budget MTF – les frais de participation des intervenants extérieurs et de certains représentants de pays non-MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Jamahiriya libyenne, Serbie-Monténégro et Slovénie).

68. Toujours dans le cadre du Projet MEDA, le REMPEC a également organisé deux réunions de son Comité de suivi: la seconde réunion s'est tenue à Malte les 30 et 31 octobre 2003 et la troisième a eu lieu le 23 novembre 2004.

Poursuites judiciaires contre les rejets illégaux d'hydrocarbures - Proposition de projet CLEANMED

69. Dans le but de traiter le problème de la pollution opérationnelle par des hydrocarbures, ou plutôt les rejets illégaux d'hydrocarbures et de résidus d'hydrocarbures des navires en mer Méditerranée, le REMPEC a formulé en 2003, et élaboré davantage en 2004, un projet visant à améliorer la mise en œuvre et l'application des dispositions de la Convention MARPOL 73/78 et de la

nouvelle Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (BWM 2004). Le projet, baptisé CLEANMED, est un projet global sur les poursuites judiciaires contre les rejets illégaux d'hydrocarbures en Méditerranée. Au regard des lacunes identifiées dans les domaines de la détection de la pollution opérationnelle par des hydrocarbures et des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de tels actes en Méditerranée, le projet porte sur trois actions principales : l'amélioration du dispositif juridique ; le renforcement des ressources humaines ; et la surveillance aérienne et la télédétection en Méditerranée.

70. Le projet CLEANMED, formulé dans le cadre juridique du Protocole « Prévention et situation critique » de 2002, porte sur les engagements que les Parties contractantes avaient pris dans la "Déclaration de Catane" et est compatible avec la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, stratégie qui est en cours d'élaboration. L'un des objectifs de l'Atelier de travail régional sur la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle en Méditerranée, qui a été organisé à Ancône en novembre 2004 (cf. paragraphes 34-36), consistait à apporter des contributions pour la finalisation de la proposition de projet CLEANMED.

71. Le résultat final attendu de ce Projet est la mise en place, en Méditerranée, d'un réseau régional opérationnel et d'une banque de données exclusive ainsi que des accords de coopération bilatéraux et/ou sous-régionaux en matière de prévention de la pollution opérationnelle par la surveillance des déversements illégaux, l'échange d'éléments de preuve et la poursuite des auteurs de telles infractions.

72. Conscients de la complexité de la proposition de projet et de ses coûts, plusieurs mécanismes de financement sont envisagés et explorés afin de financer les nombreux volets et activités. Il s'agit, notamment, du FEM, de certains instruments financiers de la CE ainsi que d'éventuels partenariats entre le REMPEC et les pays et/ou organismes individuels. Certains de ces derniers ont déjà fait part de leur intention de participer en tant que partenaires du projet tandis que d'autres Etats côtiers se sont dit prêts à le soutenir.

Autres activités relatives à la prévention de la pollution par les navires

73. Suite à l'extension des missions du Centre après l'adoption du Protocole « Prévention et situation critique » de 2002, la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC avait proposé d'ajouter à la liste des contacts officiels du Centre les autorités nationales en charge des affaires maritimes (REMPEC/WG.21/12, paragraphe 107). La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue à Catane (Italie) du 11 au 14 novembre 2003, avait décidé notamment "d'élargir le réseau des correspondants du REMPEC aux autorités nationales chargées des affaires maritimes". En vertu de cette décision, le Centre a invité les Parties contractantes à désigner leurs Correspondants "Prévention" et ces nouveaux correspondants ont été ensuite ajoutés au réseau de contacts du REMPEC au premier semestre de 2004.

74. Durant la période concernée, le REMPEC a commencé à élaborer des activités de formation à la prévention de la pollution par les navires. L'état d'avancement de ces actions est exposé aux paragraphes 21, 23, 27, 33, 34, 35, 36, 37 et 40 du présent rapport.

75. Tel qu'indiqué au paragraphe 57, en 2003 le REMPEC a préparé et soumis à la Division de la coopération technique de l'OMI, pour approbation, quatre propositions de financement d'activités spécifiques. Deux de ces activités portent sur la prévention de la pollution par les navires, c'est-à-dire l'établissement d'un programme de formation complet sur la prévention de la pollution par les navires et la tenue d'un séminaire régional sur les installations de réception portuaires. L'OMI avait approuvé les deux activités et les fonds nécessaires alloués à la dernière activité ont été déjà utilisés pour l'organisation du Séminaire régional visé au paragraphe 37 alors que la seconde activité devrait être achevée en 2005.

VII AUTRES ACTIVITÉS

Élaboration d'une Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires.

Mise en œuvre de la Déclaration de Catane de 2003.

Mise en œuvre des politiques de prévention de la pollution du milieu marin.

Proposition de projet sur les hydrocarbures et les produits chimiques transportés en vrac en Méditerranée.

Élaboration et application des techniques d'observation de la Terre dans le domaine de la pollution du milieu marin par des activités maritimes.

Projet-pilote, limité géographiquement, sur la surveillance et la détection de la pollution illégale du milieu marin.

Fourniture de conseils techniques ponctuels aux Etats côtiers qui en font la demande, sur une base individuelle.

Élaboration de lignes directrices et de recommandations pour faciliter la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique et/ou consolidation des orientations et recommandations déjà adoptées.

Soutien et facilitation d'activités conjointes dans le cadre des accords sous-régionaux existants (Chypre, Egypte, Israël).

Organisation d'un atelier de travail régional sur les implications et les enseignements tirés des récents accidents de pollution marine.

Organisation d'un stage sous-régional de formation de formateurs.

7^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC.

76. Outre les activités citées dans le présent rapport, les documents de projets ME/XM/6030-00-11 / Rev 5 (couvrant l'année 2003) et ME/XM/6030-04-03 / Rev. 1 (couvrant les années 2004 et 2005) du REMPEC contiennent également les activités et tâches présentées dans la fenêtre ci-dessus.

Élaboration d'une Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires / Mise en œuvre de la Déclaration de Catane, 2003

77. L'élaboration d'une Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, qui devrait être soumise pour adoption à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes, était l'une des principales activités du Centre ces deux dernières années. En mars 2003, le REMPEC avait transmis aux Parties contractantes, pour examen et commentaires, le premier projet de Stratégie régionale qui a été présenté, à l'origine, à la 6^{ème} Réunion des Correspondants.

78. A la lumière des observations et commentaires reçus des Parties contractantes et des questions prioritaires identifiées dans la Déclaration de Catane et, tenant compte également des nouveaux développements survenus sur la scène régionale, mondiale et européenne (UE), le Centre a préparé la deuxième mouture du projet de Stratégie régionale avant de la transmettre, en mai 2004, à tous ses Correspondants ainsi qu'à l'OMI, le PNUE/PAM et d'autres partenaires.

79. Afin de préparer la troisième mouture du projet de Stratégie régionale et en vertu de la décision de la 13^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le REMPEC a tenu, à Castelgandolfo (Italie), entre le 8 et le 10 juillet 2004, la Première réunion des experts nationaux sur la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. Les représentants de 20 Parties contractantes, de la MEDU et de l'OMI ont participé à la Réunion.

80. Après une discussion de fond dans les Groupes de travail, la Réunion a adopté la troisième version du projet de Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, qui s'est fixée vingt-et-un objectifs spécifiques à réaliser d'ici 2015.

81. Le Rapport contenant le texte consolidé de la troisième version du projet de Stratégie régionale a été finalisé et distribué par le Centre, en octobre 2004, aux Parties contractantes et à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes en vue de son examen et enrichissement le cas échéant.

82. En février 2005, le REMPEC a consolidé les observations et commentaires émanant des Parties contractantes et les a transmis à toutes les parties concernées.

83. En outre, en réponse à la demande de la Première réunion des experts nationaux, au début de l'année 2005, le REMPEC a engagé les services d'un consultant externe chargé d'évaluer le coût de la mise en œuvre de la Stratégie régionale proposée. L'engagement du consultant a été possible grâce aux fonds supplémentaires que le PNUE avait dégagés exclusivement pour cet objectif.

84. En fin, en vue de préparer la version finale du projet de Stratégie régionale, le REMPEC a tenu une Seconde réunion des experts nationaux du 21 au 23 avril 2005.

85. Le texte retenu par la Seconde réunion des experts nationaux sera soumis, à la présente Réunion, pour examen et adoption, puis à la Réunion des Correspondants du PAM avant de passer, en novembre 2005, à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes pour adoption.

Préparation du Protocole régional sur la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance

86. En collaboration avec d'autres parties intéressées, le REMPEC a participé activement aux travaux préliminaires liés à la préparation d'un projet d'instrument juridique régional sur la prévention de la pollution de la Méditerranée par les activités des bateaux de plaisance. En particulier, des contacts ont été établis avec le Gouvernement de Monaco qui a généreusement offert d'accueillir une Réunion des experts nationaux sur la faisabilité d'un instrument juridique régional pour la prévention de la pollution de la Méditerranée par les activités des bateaux de plaisance.

87. La Réunion, qui a été entièrement prise en charge par le Gouvernement monégasque, a eu à Monaco du 8 au 10 décembre 2004. Des experts de 18 Etats côtiers et de la CE ont arrêté un projet de résolution destiné à être proposé pour adoption à la 14^{ème} Réunion des Parties contractantes. Le projet de résolution prévoit une série de principes pour la mise au point de "lignes directrices spécifiques pour la prévention de la pollution par les activités des bateaux de plaisance". Des informations plus détaillées sur cette Réunion sont consignées dans le document REMPEC/WG.26/8.

Mise en œuvre de politiques de prévention de la pollution du milieu marin / Évaluation du trafic maritime en Méditerranée et de ses risques

88. Plusieurs activités que le REMPEC devait mener en 2004-2005 ont été incluses dans une proposition de projet majeur portant sur la coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires. Ce projet de coopération, baptisé SAFEMED, a été soumis pour approbation et financement à la DG Transport en octobre 2004. Une fois approuvé par la Commission européenne, le projet devrait être mis en œuvre par le REMPEC durant la période 2005-2008. La proposition de projet SAFEMED, dont son "Annexe technique" et son budget, a été préparée par un consultant en étroite collaboration avec le personnel du REMPEC et de l'OMI, entre juillet et octobre 2004 avant d'être révisé pour tenir compte des commentaires et des observations émis par les services compétents de la CE et de l'OMI.

89. Lors de la formulation de la proposition de projet SAFEMED, ses concepteurs avaient accordé une attention particulière à sa compatibilité avec la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les navires.

90. La proposition de projet SAFEMED comprend un certain nombre d'activités portant sur la protection du milieu marin ainsi que sur la sécurité et la sûreté de la navigation. Ces actions portent, en premier lieu, sur l'évaluation de l'état de mise en œuvre en Méditerranée des Conventions, Protocoles et Codes spécifiques de l'OMI, l'assistance dans l'adoption de ces instruments par les Etats côtiers de la Méditerranée et l'amélioration des capacités des administrations et autorités maritimes nationales pour leur en permettre la mise en œuvre. La proposition comprend, notamment,

des stages de formation de courte et longue durées, des séminaires et ateliers régionaux sur des questions spécifiques, l'évaluation du trafic maritime en Méditerranée et des risques qu'il comporte ainsi que d'autres problématiques telles que les lieux de refuge pour les navires, le Système d'organisation du trafic maritime, les systèmes anti-salissures, les pratiques de gestion des eaux de ballastage.

91. A la date de la rédaction du présent rapport, l'approbation définitive du projet et la signature de l'accord de mise en œuvre entre la CE et l'OMI, agissant au nom du REMPEC, n'avaient pas encore eu lieu.

Élaboration et application de techniques d'observation de la Terre (OT) dans le domaine de la lutte contre la pollution du milieu marin par des activités maritimes

92. Entre février et septembre 2003, le REMPEC a été impliqué dans la validation et la phase d'évaluation du projet VASCO financé par la CE sur la surveillance des nappes d'hydrocarbures par au moyens de satellites. En vue de mener à bien cette activité, le Centre a établi un partenariat avec l'ASE (Agence Spatiale Européenne) et l'ICRAM (Institut Central de Recherches Marines Appliquées) qui a mis à la disposition du REMPEC l'un de ses chercheurs.

93. L'objectif de VASCO, comme suivi du projet RAMSES, était d'évaluer en phase pré-commerciale un service visant à offrir aux utilisateurs la possibilité de surveiller une aire marine donnée pour détecter rapidement les nappes d'hydrocarbures et autres incidents de pollution. En d'autres termes, le projet visait à étudier si le service offert par RAMSES correspondait aux besoins réels des utilisateurs finals.

94. Le REMPEC, agissant en tant qu'utilisateur coordinateur, a eu accès à toutes les informations concernant la pollution qui ont été envoyées aux utilisateurs enregistrés en tant que tels et était responsable de la collecte des réactions des utilisateurs pour les transmettre ensuite au fournisseur du service.

95. Le REMPEC est impliqué, depuis le début de l'année 2004, dans la mise en œuvre du projet **CLEOPATRA** (financé par la CE). Ce projet vise à mettre au point une chaîne intégrée couvrant la recherche sur les données d'entrée, la modélisation et l'interface avec les données de sortie, la capacité pour alimenter un service avancé, le soutien à la prévention, l'atténuation et l'évaluation des marées noires (à élargir éventuellement à d'autres polluants). Le projet se fonde sur une méthodologie novatrice, avec une approche de modélisation axée sur un couplage optimum des patterns des vagues, des modèles atmosphériques, hydrodynamiques et des déversements d'hydrocarbures. En outre, cette approche se fonde sur l'intégration des systèmes par la combinaison des précédents résultats du projet RAMSES avec l'OSIS (Système d'information des déversements d'hydrocarbures). Ce système comprenait plusieurs entités ou sites y compris des stations de réception par satellite, le serveur central, les fournisseurs de données météorologiques et océanographiques, un serveur de notification et des stations « à valeur ajoutée ».

96. L'objectif principal du projet était de fournir aux utilisateurs opérationnels et scientifiques des services de surveillance des nappes de pétrole. Ces produits contenaient les paramètres géographiques, morphologiques et radiométriques des nappes de pétrole décelées. Les informations météorologiques extraites d'un modèle numérique de haute résolution sont également fournies pour soutenir la reconstitution de la trajectoire de la nappe d'hydrocarbures et les activités de prévision. Le paquet de services comprend la détection de nappes, la prévision de leur propagation, l'évaluation des impacts environnementaux sur le milieu marin et côtier et l'accès aux archives pour les besoins d'étude (statistiques, etc....) et de détermination des zones géographiques prioritaires.

97. La participation du REMPEC au projet CLEOPATRA a été rendue possible grâce au contrat passé entre les gestionnaires du projet et l'Institut central italien de recherche marine appliquée (ICRAM) qui a détaché, au titre du contrat, un de ses chercheurs au REMPEC.

Projet géographiquement circonscrit sur la surveillance et la détection d'activités illégales de pollution du milieu marin

98. Dans le cadre du lancement des activités en matière de surveillance et de détection d'activités illégales de pollution du milieu marin par des navires, en Méditerranée, le REMPEC a formulé au début de l'année 2005 une proposition de projet appelée AESOP (Surveillance aérienne et par satellite de la pollution opérationnelle en Méditerranée: analyse comparative). La proposition a été élaborée en tenant compte de la proposition de projet CLEANMED (cf. paragraphes 69-72 du présent rapport) et de l'objectif spécifique 4.6 du projet de Stratégie régionale actuellement en discussion (cf. paragraphes 77-85). La proposition de projet a également pris en considération l'expérience précédente de surveillance par satellite en Méditerranée, acquise grâce aux différents projets européens auxquels le Centre a été associé (projets RAMSES, GAIANET, VASCO et CLEOPATRA), ainsi que les études menées par la DG-JRC de la Commission européenne.

99. A l'origine, AESOP a été conçu comme un projet-pilote de courte durée à mettre en œuvre en mer Adriatique, région choisie comme zone d'étude sur la base de ses caractéristiques océanographiques et écologiques et de sa densité, relativement élevée, de trafic maritime. Autre facteur ayant influencé le choix de cette zone est l'existence de différentes formes de coopération dans le bassin; il s'agit notamment du Plan sous-régional d'intervention d'urgence liant l'Italie, la Croatie et la Slovénie, l'Initiative Adriatique-mer ionienne et le projet DAMAC (régions des Marches – Comté de Zadar). Tous ces facteurs étaient de nature à faciliter la mise en œuvre du projet.

100. Le projet-pilote entend identifier la possibilité de l'introduction, en Méditerranée, d'un service de détection de la pollution par des hydrocarbures et de surveillance des principales routes de navigation à l'aide de la téléobservation appuyée par la surveillance aérienne. Le projet-pilote vise principalement à évaluer le degré réel de fiabilité du système et de sa capacité à fournir un service en temps quasi-réel (NRT). Pour atteindre ces objectifs, la proposition de projet prévoit des activités de détection simultanée réalisée par des satellites et des aéronefs assignés à cette mission sur les mêmes zones maritimes et, si la fiabilité des systèmes de détection est établie, le lancement d'une campagne NRT pour retrouver les auteurs de l'infraction.

101. La proposition de projet AESOP fait actuellement l'objet de discussions entre les partenaires envisagés, à savoir l'ERS/RAC, le Ministère italien de l'environnement, les Gardes-côtes italiens et la DG-JRC de la Commission européenne.

Soutien et facilitation d'activités communes au sein des accords sous-régionaux existants (Chypre, Egypte, Israël)

102. La situation politique au Moyen-orient et l'aggravation de la crise dans la région, pendant la période qui nous intéresse, n'a pas permis au REMPEC, depuis la dernière Réunion des correspondants, d'organiser les réunions prévues, dans le cadre du Plan d'intervention d'urgence pour la sous-région du sud-est méditerranéen, pour les Autorités opérationnelles nationales de Chypre, d'Égypte et d'Israël. Cependant, des exercices de communication – auxquels ont pris part ces trois pays – ont été organisés en 2003 et 2004 (cf. paragraphe 32). Dans le cas de l'unique accident grave de pollution survenu dans la sous-région couverte par le Plan d'intervention d'urgence, en février 2005, des communications régulières ont été établies et maintenues entre les autorités opérationnelles nationales de ces pays ainsi qu'avec le REMPEC. Il y a lieu d'espérer que l'amélioration de la situation, enregistrée récemment, dans cette zone permettra l'organisation des réunions prévues dans un avenir proche.

Divers

103. Il est prévu que les autres activités prévues dans le présent document de projet du REMPEC (ME/XM/6030-04-03 / Rev. 1) seront réalisées durant la période budgétaire actuelle et ce conformément à la demande des Parties contractantes (services de conseil technique ponctuels aux États côtiers qui en font la demande) et en fonction de leurs besoins respectifs (élaboration de lignes directrices et de recommandations à l'effet de faciliter la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique et/ou consolidation des recommandations et orientations déjà adoptées). La possibilité de combiner l'exercice national croate d'intervention contre un déversement d'hydrocarbures avec l'atelier de travail régional sur les implications et les enseignements tirés des récents incidents de pollution dans un séminaire régional MEDEXPOL 2005 fait actuellement l'objet

d'échanges avec les autorités croates (cf. paragraphe 44). En fin, l'organisation d'un stage sous-régional de formation de formateurs dépendra de la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires ainsi que de l'état d'avancement des actions prioritaires en cours de réalisation.

Coopération avec d'autres organisations

104. Depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants, le REMPEC a poursuivi une coopération régulière et utile avec plusieurs organisations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales spécialisées. En plus de l'OMI et du PNUE, le Centre a coopéré avec BIMCO, CEDRE, CEFIC, ESA, FEDERCHIMICA, HELMEPA, ICE, ICRAM, INTERTANKO, IPIECA, ITOFP, MOIG, l'OCDE et l'OMM. Des contacts et échanges d'informations réguliers se sont poursuivis avec les Secrétariats et les organes techniques des partenaires du REMPEC dans d'autres mers régionales, notamment avec l'Accord de Bonn, la Commission de Helsinki et le NOWPAP.

105. Dans la même période, le Centre a également établi des relations de travail avec de nombreux autres partenaires dont, notamment, la nouvelle Agence européenne de sécurité maritime (AESM), le *Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR)*, l'*Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia (INGV)* et le *Laboratorio di Meteorologia e Modelistica Ambientale (LaMMA)*. En outre, une coopération excellente et productive a été établie avec la Région des Marches (Italie) qui a apporté un soutien conséquent à l'Atelier sur la pollution opérationnelle (paragraphe 34-36) mais également en approfondissant la collaboration sur certains projets dans le bassin de l'Adriatique (ex. : DAMAC).

106. Dans le cadre de cette coopération, les accords suivants ont été conclus:

- Un Mémoire d'accord a été signé en juin 2004 avec l'organisation professionnelle FEDERCHIMICA. Cet Accord prévoit l'utilisation, dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne, de l'expertise de FEDERCHIMICA en matière d'intervention en cas de situation critiques induisant la libération de substances nocives et potentiellement dangereuses (cf. paragraphe 61);
- Aux termes d'un accord conclu avec l'ICRAM, un Administrateur auxiliaire de programme a été détaché au REMPEC pour suivre le projet VASCO/GAIANET sur la surveillance par satellite de la pollution de la Méditerranée par des hydrocarbures;
- Suite à l'expérience positive du projet VASCO/GAIANET, un autre accord a été conclu avec l'ICRAM pour le détachement au REMPEC du même Administrateur auxiliaire de programme dans le cadre du projet "CLEOPATRA", financé par la CE, relatif à la surveillance par satellite de la Méditerranée par des hydrocarbures (cf. paragraphes 92-94). L'Administrateur auxiliaire de programme a travaillé au REMPEC de juin 2004 à avril 2005.

107. Des relations particulièrement étroites ont été établies avec la DG-Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne. Un Mémoire d'accord est en cours de négociation entre le REMPEC et le JRC dans le but de mettre en place un mécanisme de coopération dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de la pollution du milieu marin par des activités maritimes. Cette coopération devrait inclure des projets conjoints, des programmes d'échanges de personnels, l'échange des résultats de recherche et l'organisation conjointe de séminaires, ateliers de travail et programmes de formation.

108. En plus du MoU avec le JRC, à la date de la rédaction du présent rapport, le REMPEC était en train de préparer deux Memoranda d'entente avec le JRC et l'INGV.

109. La coopération avec l'industrie pétrolière a permis au Centre de bénéficier du détachement de deux Administrateurs auxiliaires de programme pendant la période entre les deux Réunions des Correspondants du REMPEC. L'industrie pétrolière italienne, représentée par l'U.P.I (*Unione Petrolifera Italiana*), a continué d'assurer le détachement d'un ingénieur en génie civil jusqu'en novembre 2003. L'entreprise pétrolière française TOTAL a détaché un ingénieur chimiste au REMPEC pour une durée de 18 mois (novembre 2003 – avril 2005) après expiration du contrat du précédent Administrateur auxiliaire de programme en mars 2003.

110. Les interactions avec toutes ces organisations pendant la période de l'étude a débouché d'une part sur le partage d'expériences et le transfert de technologie et a permis, d'autre part, une nette amélioration des capacités du Centre et de la qualité de son travail.

VII PERSONNEL

111. Depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC, plusieurs changements sont intervenus au niveau de la composition du personnel du Centre.

112. Cdt. **Elias Sampatakakis**, Administrateur de programme (SND) a quitté le Centre fin février 2005 pour reprendre son poste au niveau des Gardes-côtes grecs. L'OMI a publié un annonce de poste vacant pour le recrutement d'un Administrateur de programme au début mars 2005. La procédure de recrutement devrait aboutir en mai 2005.

113. Mlle **Michaëla Tabone** a démissionné de son poste d'Adjointe de direction en octobre 2004 et a été remplacée, pendant la période décembre 2004 – février 2005, par Mme **Jacqueline England**. Le poste d'Adjointe de direction est actuellement vacant.

114. Mlle **Emilie Dorgeville**, Administrateur auxiliaire de programme détachée au REMPEC par la société pétrolière française TOTAL en 2001, a terminé sa mission fin mars 2003.

115. La nomination de M. **Francesco Strangis**, l'Administrateur auxiliaire de programme détaché au REMPEC depuis mars 2002 par l'Union italienne de l'industrie pétrolière (UPI) a terminé sa mission en novembre 2003.

116. En novembre 2003, TOTAL a détaché auprès du REMPEC un nouvel Administrateur auxiliaire de programme, Mr. **François Leotoing**, ingénieur chimiste de formation spécialisé dans les sciences environnementales. L'affectation de M. Leotoing, détaché au REMPEC dans le cadre du mécanisme français « *Volontariat international scientifique* », expirera à la fin du mois d'avril 2005.

117. Mlle **Cristina Farchi** a été détachée au REMPEC par l'Institut central italien de recherche marine appliquée (ICRAM), en vertu d'un accord entre cet Institut et les directeurs de projet. Mlle Farchi, qui est biologiste de formation, occupe la fonction d'Administrateur auxiliaire de programme chargé du suivi des projets VASCO/GAIANET et CLEOPATRA sur la surveillance par satellite de la pollution du milieu marin par des hydrocarbures et les navires. Sa première mission, au REMPEC, en rapport avec le projet VASCO/GAIANET, s'est déroulée entre février et septembre 2003. La seconde mission, dans le cadre du projet CLEOPATRA, s'est déroulée de juin 2004 à avril 2005.

118. Mlle **Lilia Khodjet El Khil** a travaillé au REMPEC entre mars 2002 et décembre 2004 en qualité de Fonctionnaire technique dans le cadre du projet EC-MEDA sur les installations de réception portuaires. Mlle Khodjet El Khil est employée, actuellement, au REMPEC en qualité de Fonctionnaire technique temporaire sur la base d'un contrat à durée déterminée et assure le suivi des activités liées aux installations de réception portuaires.

119. La contribution volontaire du Gouvernement italien, annoncée par la Délégation italienne à la 6^{ème} Réunion des Correspondants, a permis au Centre de recruter en septembre 2003 Mlle **Ruth Mizzi** au poste de Secrétaire bilingue et M. **André Sammut** en qualité d'Assistant administratif. L'engagement actuel du Gouvernement italien concernant cette contribution volontaire prendra fin le 31 décembre 2005.

120. M. **Firas Asfour** a été employé au REMPEC, entre septembre et décembre 2003, en tant qu'Assistant temporaire pour la mise en œuvre du projet LIFE Pays tiers (financé par la CE) portant mise au point d'un dispositif national de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution du milieu marin au profit de la République arabe syrienne. M. Asfour, un ingénieur civil de nationalité syrienne, a été recruté dans le cadre du projet LIFE Pays tiers cité plus haut.

121. Entre mai et juillet 2003, Mlle **Anne-Caroline Rioux-Leruste** a fait son stage au REMPEC. Elle a rédigé une étude sur les accords pertinents régissant le contrôle par l'Etat du port en Méditerranée. Le programme de stage s'est poursuivi avec Melle. **Stéphanie Guégan** qui a préparé, durant son séjour au Centre entre septembre et décembre 2003, une étude sur les régimes de

responsabilité et d'indemnisation en matière de dommages de pollution dans le contexte méditerranéen.

122. Pendant la période en observation, le REMPEC employait le personnel des services généraux suivant, sur une base temporaire et sur des projets spécifiques financés par des sources extérieures: Mlle **Ruth Mizzi** (juillet – septembre 2003, en tant que Secrétaire technique dans le cadre du projet LIFE Pays tiers pour la Syrie), Mlle **Brigid Galea** (mai 2003 – juin 2004, en qualité d'agent d'administration/secrétaire, dans le cadre du projet MEDA sur les installations de réception portuaires) et Mlle **Maria Woodward** (août – décembre 2004, en qualité d'agent d'administration/secrétaire, dans le cadre du projet MEDA sur les installations de réception portuaires).

123. D'autres membres du personnel, de rang technique ou relevant des services administratifs généraux, qui ont été détachés au REMPEC ou dont les salaires ont été pris en charge par des contributions volontaires ou des sources de financement extérieures, ont contribué de manière appréciable à la réalisation des activités que le Centre a eu à mener durant la période séparant les deux Réunions des Correspondants du Centre. Cette contribution a beaucoup aidé le personnel permanent du REMPEC à atteindre les résultats escomptés dans le cadre du Projet.

124. A la date du 15 mars 2005, la composition du personnel du Centre était comme suit:

FONCTION	NOM	ECHELON
Personnel permanent		
Directeur	Contre-amiral Roberto Patruno	D1
Administrateur de programme hors classe (OPRC)	M. Darko Domovic	P5
Administrateur de programme (Protection du milieu marin)	<i>Vacant</i>	P4
Administrateur de programme (Prévention)	Mr. Jonathan Pace	P4
Assistante bibliothécaire	Mlle Doreen Stellini	G6
Assistant administratif et financier	M. Christopher Sacco	G7
Secrétaire au Chef de poste	<i>Vacant</i>	G5
Secrétaire	Mlle Amanda Bonavia	G4
Secrétaire	Mlle Francesca Borg	G4
Assistant technique (logistique)	M. Anthony Zerafa	G3
Personnel temporaire		
Fonctionnaire technique temporaire	Mlle Lilia Khodjet El Khil	P3
Administrateur auxiliaire de programme	M. François Leotoing	P2
Administrateur auxiliaire de programme	Mlle Cristina Farchi	P2
Secrétaire (bilingue)	Mlle Ruth Mizzi	G6
Assistant administratif	M. André Sammut	G5

IX LOCAUX DU REMPEC

125. Le déménagement du REMPEC de ses locaux actuels, à Manoel Island, est devenu nécessaire suite à l'accord portant plan de développement urbain de l'Île Manoel, qui a été conclu entre le Gouvernement de Malte et un groupe privé. En février 2001, le Ministère de l'environnement avait informé le REMPEC que ses bureaux allaient être transférés dans le nouvel édifice abritant la Haute autorité maltaise du transport maritime (MMA) et dont les travaux devaient être achevés vers la fin de l'année 2004. En 2003, la MMA avait pris attache avec le REMPEC lui demandant si le Centre accepterait de s'installer dans le bâtiment baptisé "*Maritime House*" qui, actuellement, abrite les

services de la Direction de la marine marchande de la MMA, au lieu du nouvel édifice où se trouve la MMA. Après avoir examiné attentivement la proposition, le REMPEC a estimé que le site proposé améliorerait significativement les conditions de travail de son personnel, d'autant plus que ces locaux répondraient aux besoins futurs du Centre. Après consultations avec l'OMI et la MEDU, le Centre a informé la MMA de son acceptation de la solution proposée.

126. A l'issue de longues discussions concernant le transfert des bureaux du REMPEC, auxquelles ont pris part le Gouvernement de Malte, le REMPEC et l'OMI, le 6 août 2004, le Ministère maltais des affaires étrangères a officiellement informé le Centre et l'OMI que le Gouvernement de Malte avait approuvé le transfert des bureaux du REMPEC à la "*Maritime House*", bâtiment occupé actuellement par la Direction de la marine marchande de la MMA.

127. La date du déménagement n'a pas encore été fixée car le REMPEC ne s'installera dans ses nouveaux bureaux qu'une fois que la Direction de la marine marchande se sera installée dans le nouveau bâtiment regroupant tous les services de la Haute autorité maritime. Or, ce bâtiment est en cours de construction.

128. Dans l'attente du déménagement vers les nouveaux bureaux et pour améliorer les conditions de travail du personnel du REMPEC, des travaux ont été réalisés dans les bureaux actuels du Centre. Il s'agit principalement de la certification et l'ajout de nouveaux câbles d'ordinateurs et le réaménagement des toilettes pour dames. Les frais du réaménagement des toilettes ont été pris en charge entièrement par le Gouvernement maltais.

129. La sécurité des locaux du Centre, une véritable source d'inquiétude dans le passé, a été renforcée depuis que le groupe d'entreprises chargé de l'aménagement urbain de Manoel Island a installé des clôtures et un portail et doté de gardiens présent jour et nuit.

X ACCORD OMI – PAYS HÔTE SUR LE REMPEC

130. L'Accord OMI – Malte (pays hôte) sur le REMPEC est en vigueur depuis 1990 et, au regard de l'expérience acquise depuis sa signature, les Parties ont estimé qu'il était temps d'entamer des négociations de révision de cet Accord pour mettre à jour et clarifier certaines de ses dispositions. Une réunion s'est tenue à Malte le 5 mars 2004 entre une délégation de l'OMI, conduite par M. R.G. Jones, Directeur administratif et financier, et une délégation maltaise conduite par M. Charles Inguanez, Directeur des affaires consulaires, du protocole et de l'information au Ministère des affaires étrangères de Malte. Les deux parties ont convenu d'entamer des négociations en vue de réviser l'Accord et l'OMI s'est engagée à soumettre des propositions de modification au Gouvernement de Malte par les canaux diplomatiques. Dans sa lettre datée 9 septembre 2004, le Secrétaire général de l'OMI avait informé le Ministre maltais des communications et de la concurrence que l'OMI, en consultation avec le REMPEC, était en train de préparer un projet d'Accord révisé, entre le Gouvernement de Malte et l'Organisation onusienne. La révision, actuellement en cours de finalisation, s'inspirait d'autres accords similaires passés avec des pays hôtes, notamment l'accord passé entre la Grèce et l'Organisation des Nations unies régissant le Siège de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.

XI ARRANGEMENTS PERMANENTS DE L'OMI SUR LA GESTION DU REMPEC

131. En vue de consigner et harmoniser les procédures de gestion de l'administration du REMPEC, la Division de l'environnement du milieu marin de l'OMI, en étroite coordination avec le REMPEC, avait préparé au début de l'année 2004 un document intitulé "Arrangements permanents pour la gestion du REMPEC – Malte". En mai 2004, ces "Arrangements permanents" ont été conclus et sont depuis appliqués. Ces nouveaux arrangements facilitent les contacts de tous les jours entre le REMPEC et l'OMI et l'administration du Centre de façon générale.

La Réunion des Correspondants est invitée à prendre note et à exprimer ses opinions sur le Rapport.